



Resiliation telephone modile

Par **nanardS**, le **18/09/2011** à **13:12**

Bonjour,
Mon fils étant incarcéré, j'ai écrit à la société qui gère son abonnement téléphonique pour leur demander la résiliation de l'abonnement pour motif légitime avant la fin du contrat en cours.
J'ai envoyé en copie le justificatif d'incarcération donc il ne peut plus se servir de son téléphone ni le payer vu son nouveau lieu de villégiature.
La société me répond, malgré leur conseil par téléphone de leur envoyer le justificatif pour cette résiliation, que ce n'est pas une cause légitime???
merci de vos réponses
à Bientôt

Par **mimi493**, le **18/09/2011** à **13:32**

De toute façon, votre résiliation n'est pas valide : vous n'avez pas le droit de résilier pour un tiers, c'est au titulaire de l'abonnement de faire la résiliation, en LRAR, pour motif légitime.

Par **nanardS**, le **19/09/2011** à **08:54**

Bonjour, je voulais savoir car il doit le faire, mais l'incarcération et l'impossibilité de honorer ses factures sont-ils des motifs légitimes, car il me donne ses courriers que je fais suivre.
Merci d'avance